

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DE CONSEIL
DU 09 MARS 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de Ligny-en-Cambrésis, légalement convoqué le 04 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie Salle des Cérémonies à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Julien LEONARD, Maire.

Membres présents (11) : Julien LÉONARD, Christelle MERIAUX OLIVIER, Aldo MURA, Peggy HEGO, Annie TAISNE BOURLET, Laurent GUILLAUME, Anthony JAUMOTTE, Sandrine HORNEZ DHERMIES, Pascal FOULON, Pascale DUSSEAUX DRUESNES, Jean-Pierre LEFEBVRE

Membre représenté (3) : Philippe WANTIEZ donne procuration à Aldo MURA
Jean-Michel VERIN donne procuration à Julien LÉONARD
Véronique LAZON donne procuration à Pascal FOULON

Membre excusé (0) :

Membres absents (4) : Cristina PEREIRA DE LIMA, Perrine MARESSE, Thomas LECOMTE, Alexandre MOULIN

Monsieur Pascal FOULON est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à un moment de recueillement en hommage à Madame CLERC Sylvie, Conseillère Départementale, décédée, d'un tragique accident, le 23 février 2026.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence en mémoire de Madame CLERC Sylvie.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à valider le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026. Sans remarque, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

1^{ère} question : Approbation du compte Financier Unique 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée par Madame Annie TAISNE, doyenne d'âge, dont les résultats sont résumés ci-dessous :

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice s'est exécuté du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses : 751 152.26 €
Recettes : 753 661.43 €

RAR Néant €

Fonctionnement : Dépenses : 1 277 580.46 €
Recettes : 1 433 660.34 €

RAR Néant €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Financier Unique pour l'année 2025.

2^{ème} question : Affectation des résultats de 2025 sur le Budget Primitif 2026

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 1 277 580.46 €	Dépenses de l'exercice : 751 152.26 €
Recettes de l'exercice : 1 433 660.34 €	Recettes de l'exercice : 753 661.43 €
Résultat de l'année : 156 079.88 €	Résultat de l'année : 2 509.17 €

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 743 253.55 €	Déficit : - 301 447.44 €
Résultats cumulés clôture : 899 333.43 €	Résultats cumulés clôture : - 298 938.27 €
Restes à réaliser Dépenses : Néant	Restes à réaliser Dépenses : Néant
Restes à réaliser Recettes : Néant	Restes à réaliser Recettes : Néant
Résultats corrigés clôture : 899 333.43 €	Résultats corrigés clôture : - 298 938.27 €
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 298 938.27 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE D001 : - 298 938.27 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 600 395.16 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 600 395.16 €	

3^{ème} question : Aide au Permis B

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 28 novembre 2016 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aide au financement du permis de conduire B en octroyant une bourse de 120,00 euros par jeune âgé de 16 à 25 ans révolus en contrepartie de 7 heures de bénévolat (4 heures si week-end ou jour férié) au bénéfice de la collectivité.

Conformément à cette délibération Monsieur le Maire rappelle que les jeunes de la commune (âgés de 16 à 25 ans révolus) souhaitant bénéficier de cette aide au permis de conduire automobile, doivent remplir en liaison avec la mission locale du Cambrésis, partenaire de l'action et signataire d'une convention avec la municipalité :

1 – un dossier d'inscription dans lequel ils expliciteront leur état civil, leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, ainsi que le choix d'un service municipal parmi ceux proposés pour la réalisation de leur action bénévole.

2 - une charte définissant les engagements respectifs des deux parties

3 – une convention de bénévolat au bénéfice de la commune de Ligny-en-Cambrésis servant à définir le cadre légal pour la réalisation de la journée d'immersion dans un des services municipaux.

Ce dossier dûment complété est à déposer à la Mission Locale qui émet un avis sur chaque candidature et autorise l'inscription à la formation si les conditions sont réunies.

Cette aide est versée directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire par la Mission Locale du Cambrésis, titulaire d'un compte bancaire dédié et crédité par une subvention municipale annuelle de 1 200,00 euros pouvant être abondée si besoin ou reportée sur l'exercice de l'année suivante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement à la Mission Locale d'une subvention de **1 200,00 euros au titre de l'année 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le versement à la Mission Locale d'une subvention de 1 200,00 euros au titre de l'aide au permis de conduite B
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal

4^{ème} question : Transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées C1121, C1805, C1807, C 1809 de la Ruelle Sadi Carnot

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition de la ruelle, située rue Sadi Carnot (parcelles cadastrées C1121, C1805, C1807 et C1809) le 12 décembre 2025.

L'acquisition de ces parcelles permet, dès à présent, l'incorporation dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'incorporation des parcelles cadastrées C1121, C1805, C1807 et C1809, situées rue Sadi Carnot, dans le domaine public communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur Anthony JAUMOTTE mentionne que le bilan tracté par la liste de Monsieur LEONARD Julien est erroné concernant les difficultés financières de l'Association de football. Ces dernières remontent, selon lui, avant l'année 2020 et non pendant le bilan 2020-2026.

Monsieur Anthony JAUMOTTE fait part de l'état délabré du terrain de foot. Un contrat de maintenance par une entreprise pourrait être envisagé.

Monsieur le Maire propose qu'en fin de saison un décompactage soit réalisé afin de favoriser un bon développement de la pelouse par une entreprise de métier. Des produits tests Bio 3G seront épandus prochainement.

• Madame Annie TAISNE aurait souhaité entériner les résultats du CCAS. Monsieur le Maire explique que les applications Hélios (DGFIP) n'ont pas été disponibles pendant plusieurs semaines et de ce fait les délais de retour de la trésorerie ont été impactés.

• Madame Peggy HEGO remercie l'équipe municipale pour ce mandat réalisé.

• Monsieur le Maire informe que le raccordement pour les panneaux solaires avec Enedis est fonctionnel avec le fournisseur Proxelia. De plus, des travaux de toiture à la bibliothèque ont été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 20 heures 55.

Le Maire,
Julien LÉONARD



Le secrétaire de séance,
Pascal FOULON